

RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 22/2024

SÉANCE DU MARDI 18 JUIN 2024

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le vendredi 7 juin 2024)

Présents : 11

Absents : 8

(Pouvoirs : 4)

Présents : Mesdames Yolande VON HOF, Véronique KREMER, Messieurs Jean BAUCHEZ, Jean-Luc BOHL, Antoine DORR, Michel DUMONT, Philippe HARDY, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Lucien VETSCH.

Absents excusés : Odile JACOB-VARLET (pouvoir donné à Yolande VON HOF)
Thierry HORY (pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Bernard STAUDT (pouvoir donné à Michel DUMONT)
Salvatore TABONE (pouvoir donné à Lucien VETSCH)

Claire ANCEL, Bertrand DUVAL, François HENRION, Frédéric NAVROT,

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTION DU MARCHE MP2024-05
DEPLOIEMENT D'UNE NOUVELLE TRANCHE DE SECTORISATION**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'étude diagnostique et stratégique des infrastructures de production, adduction et distribution d'eau potable a permis de définir des axes d'amélioration prioritaires.

L'un des axes identifiés est l'amélioration progressive de la performance des réseaux et la lutte contre les pertes d'eau.

Le diagnostic et l'analyse de fonctionnement ont mis en évidence la nécessité pour la Régie de s'engager dans une évolution et une modification de sa sectorisation afin :

- De permettre et améliorer le calcul d'indicateurs de performance par secteur
- D'améliorer la détection des fuites et la rapidité d'intervention
- De mieux répartir la sollicitation des ouvrages de stockage, et notamment les réservoirs de Blory et Grange-le-Mercier.

Aussi, une consultation a été lancée le 02 mai dernier avec remise des offres le 3 juin 2024 pour le déploiement d'une nouvelle tranche de sectorisation.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offre se sont réunis le 14 juin 2024 à 10H30 afin de procéder à l'examen du rapport d'analyse des offres.

Après présentation de l'analyse des offres et conformément à l'avis de la CAO, compte tenu de l'écart de prix entre l'estimation initiale de 532 400 € HT et les deux offres présentées Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration :

- de déclarer ce marché infructueux,
- d'autoriser le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres,
- d'autoriser la Directrice, dans le cadre de cette nouvelle procédure et dans la mesure où une offre ne dépasserait pas l'estimation initiale de 532 400 € HT, à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du marché.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de Metz Métropole en date du 22 septembre 2020, portant sur les modalités de passation des contrats, actes et marchés et des délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

Vu l'avis de la CAO,

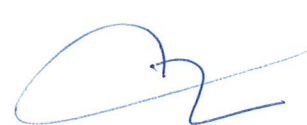
DECLARE le marché MP2024-05 déploiement d'une nouvelle tranche de sectorisation infructueux,

DECIDE de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offre,

AUTORISE, dans le cadre de cette nouvelle procédure et dans la mesure où une offre ne dépasserait pas l'estimation initiale de 532 400 € HT, à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du marché.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 18 juin 2024,

Le Président,



RÉGIE DE L'EAU
DE LA MÉTROPOLÉ DE METZ

Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.